

*Terres d'audace...*



**carcassonne**  
TERRES D'AUDACE **agglo**

# Carcassonne Agglo

**Votre Agglo d'un simple coup d'oeil**

*territoire économie solidarité culture eau & environnement transport aménagement habitat*



**+ d'infos**

[www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

# Carcassonne Agglo



## 82 communes, un destin commun

AIGUES-VIVES  
ALAIRAC  
ALZONNE  
ARAGON  
ARQUETTES EN VAL  
ARZENS  
AZILLE  
BADENS  
BAGNOLES  
BARBAIRA  
BERRIAC  
BLOMAC  
BOUILHONNAC  
CABRESPINE  
CAPENDU  
CARCASSONNE  
CASTANS  
CAUNES-MINERVOIS  
CAUNETTES EN VAL  
CAUX ET SAUZENS  
CAVANAC  
CAZILHAC  
CITOU  
COMIGNE  
CONQUES SUR ORBIEL  
COUFFOULENS  
DOUZENS  
FAJAC EN VAL  
FLOURE  
FONTIES D'AUDE  
LA REDORTE  
LABASTIDE EN VAL  
LAURE-MINERVOIS  
LAVALETTE  
LESPINASSIERE  
LEUC  
LIMOISIS  
MALVES EN MINERVOIS  
MARSEILLETTE  
MAS-DES-COURS  
MAYRONNES

MONTCLAR  
MONTIRAT  
MONTLAUR  
MONTOLIEU  
MONZE  
MOUSSOULENS  
PALAJA  
PENNAUTIER  
PEPIEUX  
PEYRIAC-MINERVOIS  
PEZENS  
PRADELLES EN VAL  
PREIXAN  
PUICHERIC  
RAISSAC SUR LAMPY  
RIEUX EN VAL  
RIEUX-MINERVOIS  
ROUFFIAC D'AUDE  
ROULLENS  
RUSTIQUES  
SAINT-FRICHOUX  
SAINT-MARTIN LE VIEIL  
SAINTE-EULALIE  
SALLELES-CABARDES  
SERVIES EN VAL  
TAURIZE  
TRAUSSE-MINERVOIS  
TREBES  
VENTENAC-CABARDES  
VERZEILLE  
VILLALIER  
VILLAR EN VAL  
VILLARZEL-CABARDES  
VILLEDUBERT  
VILLEFLOURE  
VILLEGAILHENC  
VILLEGLY  
VILLEMOUSTAUSOU  
VILLENEUVE-MINERVOIS  
VILLESEQUELANDE  
VILLETRITOLS

CARCASSONNE AGGLO  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017



## Les dates clés à retenir

### ► 2001

#### Mai

Les Conseils Municipaux des communes appartenant à la première et deuxième couronne de Carcassonne approuvent le principe de création de l'Agglo.

#### Septembre

Rédaction des statuts de Carcassonne Agglo.

#### Décembre

Création de Carcassonne Agglo et composition du bureau.  
16 communes adhèrent à l'Agglo: Berriac, Carcassonne, Caux et Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Lavalette, Montirat, Palaja, Pennautier, Pezens, Roullens, Trèbes, Villedubert, Villemoustaussou.

## ► 2002

### Mai

Élargissement du périmètre intercommunal, avec l'entrée de 4 nouvelles communes : Leuc, Mas des Cours, Preixan, Rouffiac d'Aude.

## ► 2003

### Avril

Prise de la compétence Action Sociale et création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

## ► 2004

### Juin

Élargissement du périmètre intercommunal, avec l'entrée d'une nouvelle commune : Villefloure.

## ► 2009

### Janvier

Prise de compétence : "Eau potable et assainissement collectif".

### Avril

Prise de la compétence "Programme de Rénovation Urbaine" sur les quartiers La Conte et Ozanam à Carcassonne.

Élargissement du périmètre intercommunal, avec l'entrée d'une nouvelle commune : Montclar.

## ► 2010

### Janvier

La gestion de la Bibliothèque de Carcassonne est transférée à Carcassonne Agglo.

Élargissement du périmètre intercommunal, avec l'entrée d'une nouvelle commune : Alairac.

### Avril

Transfert à l'Agglo de la médiathèque de Rouffiac d'Aude.

## ► 2012

### Septembre

Prise de la compétence "Transport scolaire".

### Décembre

Élargissement du périmètre de 23 à 73 communes.

## ► 2014

### Avril

Nouvelles élections, nouvelles gouvernances.

### Novembre

Lancement du projet de territoire « Mon 2020 ».

## ► 2017

### Janvier

Élargissement du territoire de Carcassonne Agglo à 82 communes (Intégration des communes du Piémont d'Alaric).

# Un territoire attractif

Carcassonne Agglo résulte de l'application de la loi Chevènement (12 juillet 1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, **82 communes** formant un ensemble de plus de **110 000 habitants**.



# Une Agglo **solidaire** au service de tous

Carcassonne Agglo regroupe 82 communes. Ensemble, elles ont vocation à développer des projets structurants pour assurer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

Ainsi, le projet de territoire « Mon 2020 », véritable feuille de route pour la collectivité, va permettre de définir les actions prioritaires que l'Agglo conduira pour les 5 prochaines années.

Les Élus ont placé « Mon 2020 » sous le signe de l'ambition pour un territoire attractif et dynamique, pour plus de proximité dans les services proposés aux habitants et pour un développement économique durable et harmonieux.

## Des **Compétences** thématiques au service des habitants

*Carcassonne Agglo exerce les compétences qui lui ont été transférées en lieu et place des communes membres. La collectivité dispose d'une liste comprenant des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives..*





# Compétences obligatoires

---

**Développement économique** : Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Industrielles, Commerciales, Tertiaires, Artisanales, Touristiques, Portuaires ou Aéroportuaires ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales reconnues d'intérêt communautaire.

**Promotion du tourisme** et création d'un office de tourisme communautaire.

**Actions de développement économique**

**Adhésion au syndicat mixte de gestion et de réalisation de l'opération Grand Site de la Cité de Carcassonne**

**Aménagement de l'espace communautaire**

**Équilibre social de l'habitat**

**Politique de la ville**

# Compétences optionnelles

---

**Voirie** : Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Industrielles, Commerciales, Tertiaires, Artisanales, Touristiques, Portuaires ou Aéroportuaires.

**Assainissement**

**Eau**

**Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

**Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

**Programmation et diffusion culturelle reconnues d'intérêt communautaire**

**Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs** sont d'ores et déjà reconnus d'intérêt communautaire les équipements suivants : Gestion des bibliothèques/médiathèques sur les communes de Rouffiac d'Aude, Trèbes, Villemoustaussou, Alzonne et Pennautier ; Gestion, aménagement et entretien de la piscine intercommunale sur la commune de Capendu ; Gestion, aménagement et entretien de l'espace culturel Le Chai (salle de spectacles vivants, médiathèque et lieu de valorisation du patrimoine local) sur la commune de Capendu.

**Action sociale** : Politique à destination de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille.

# Compétences facultatives

---

**Ruralité, viticulture, agriculture**

**Actions de développement touristique**

**Développement des nouvelles technologies de l'information et des communications**

**Prévention des inondations et des risques majeurs**

**Mise en valeur des espaces naturels**

# Agglo

## mode d'emploi

---

*L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. L'article L.273-3 du Code électoral dispose en effet que « les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 ».*

### Le Conseil Communautaire

Composé de 136 membres titulaires et autant de membres suppléants, il adopte après débats en séance publique, les décisions les plus importantes. Il vote le budget et décide des grands projets. Le Conseil Communautaire élit le Bureau Communautaire qui est composé du Président de la collectivité, des Vice-présidents et des membres du Bureau.

### Le Président

Elu pour 6 ans par les conseillers communautaires, le Président assure l'exécutif de la collectivité. Il est chargé de l'administration de la collectivité et du respect de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

### Le Bureau

Le Conseil Communautaire délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. C'est une instance d'examen et d'arbitrage des projets. Il se réunit régulièrement pour préparer et instruire les dossiers.

qui seront soumis au vote du Conseil Communautaire. Le Bureau se compose du Président, des 15 Vice-présidents et de 24 membres associés.

### Le Conseil de territoire

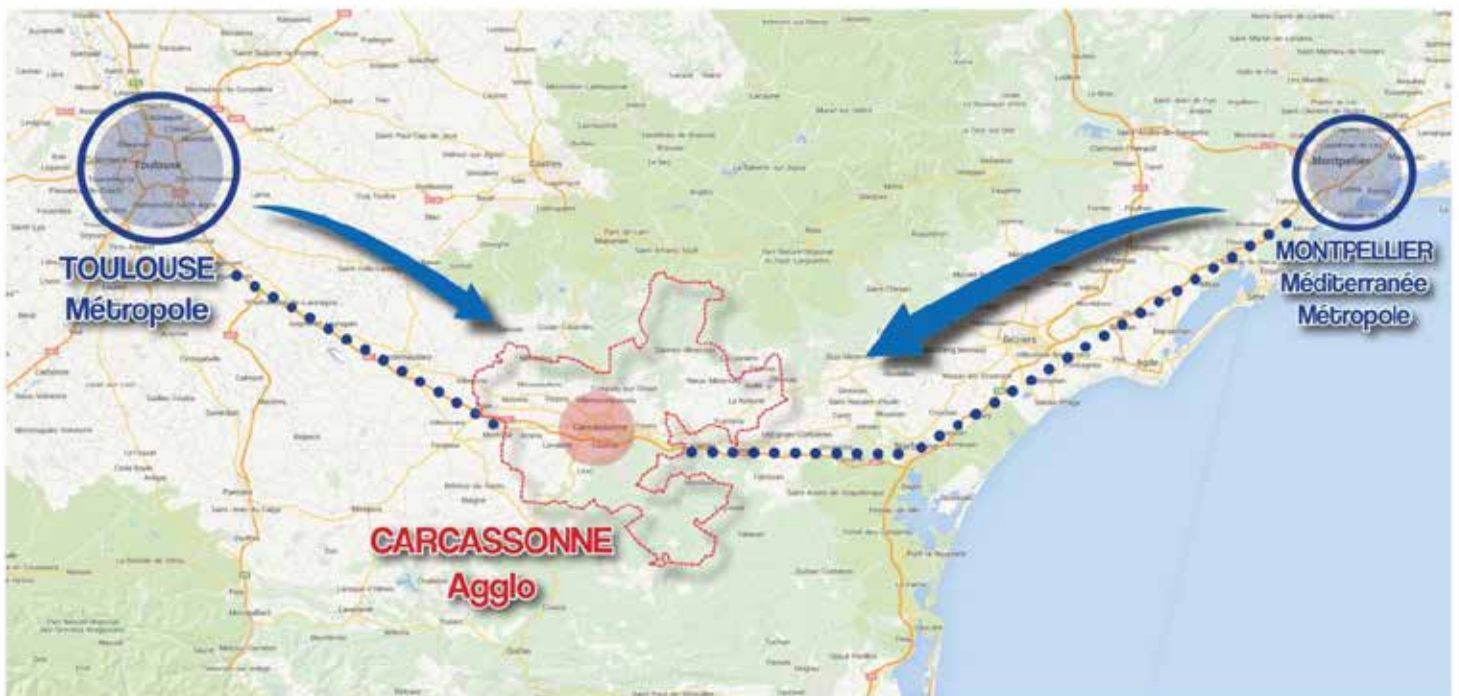
Afin de garantir la démocratie au plus près du territoire et de ses habitants, huit Conseils de Territoire sont mis en place. Ces derniers sont un lieu d'échange et d'informations des affaires présentées en Bureau ainsi qu'un lieu de consultation pour toutes les politiques territorialisées que l'Agglo sera amenée à réaliser. Il est composé d'un Vice-Président chargé de l'organisation et de l'animation, de trois membres du Bureau et de deux représentants par commune désignés par les habitants.

### Les Commissions thématiques

Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les Commissions sont des groupes de travail. Elles ont un rôle technique et consultatif : elles émettent des avis sur les projets au Bureau et au Conseil communautaire.



au coeur de la Région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon



Légende :

● ● ● ● ● ● ● ● : axe A61 / A9

➔ : flux économiques

○ : grands pôles d'influence économique

## Carcassonne Agglo

SIÈGE ADMINISTRATIF

1, rue Pierre Germain 11890 CARCASSONNE Cedex 9

Tél. : 04 68 10 56 00

[www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

# RESTEZ @GGLO CONNECTÉS ET ABONNEZ-VOUS À NOS PUBLICATIONS



**RDV DÈS MAINTENANT SUR LE  
[WWW.CARCASSONNE-AGGLO.FR](http://WWW.CARCASSONNE-AGGLO.FR)**



**carcassonne**  
TERRES D'AUDACE **agglo**

**+ d'infos** [www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

Conception - réalisation : Service communication de Carcassonne Agglo / Crédit photo : Fotolia